

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DPVI 246 Convention pour Subvention à l'Ecole Normale Sociale (ENS) et à l'Accueil Réinsertion sociale des personnes et des Familles - Oeuvre des Gares (ARFOG) pour leur action de lutte contre l'illettrisme dans le cadre de la politique de la ville

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, voté le 27 mars 2007, et l'avenant n°1, voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Ecole Normale Sociale (ENS) et l'Accueil et l'association Réinsertion sociale des personnes et des Familles - Oeuvre des Gares'(ARFOG) et lui propose l'attribution des subventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 25.000 euros est attribuée à l'association Ecole Normale Sociale (9885/D03196), pour un programme de lutte contre l'illettrisme (2011_06075). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention de 25.000 euros est attribuée à l'association Accueil, Réinsertion sociale des personnes et des Familles - Oeuvre des Gares (11385/D01047/2011-06076) pour un programme de lutte contre l'illétrisme. M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, ligne 15001 « Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre de la Politique de la Ville, exercice 2011.